

TARIFS

Nombre de manifestations incluses dans ce tarif forfaitaire	Niveau d'importance de la Musique		Tarif normal SACEM	Tarif annuel adhérent FFBA TTC	
	Nature de musique			Divers Sports	Spécial HIP-HOP
1	Non synchronisée		0,99	0,60 €	
	Synchronisée		4,33	2,55 €	1,00 €
jusqu'à 3	Non synchronisée		1,97	1,15 €	
	Synchronisée		5,19	3,00 €	1,20 €
jusqu'à 6	Non synchronisée		3,33	1,95 €	
	Synchronisée		6,52	3,85 €	1,50 €



Suite SOUSCRIPTION

Nous sollicitons l'adhésion au protocole centralisé

◆ Type d'activité couverte par le protocole: (Voir liste au dos) : _____

◆ Nombre de manifestations annuelles incluses : (1 ou 3 ou 6) : _____

Nom de la manifestation (si connue)	Nature	Date début	Date de fin	Adresse précise

◆ Nombre total d'élèves / licenciés / adhérents couverts par le protocole : _____

COTISATIONS À RÉGLER (Période jusqu'au 31-08-2023)

- « Sportifs »

Nb licenciés/adhérents Musique synchronisée : _____ x _____ € = _____ €
 Musique **non** synchronisée : _____ x _____ € = _____ €

- « Hip-Hop » Nb élèves/licenciés : _____ x _____ € = _____ €

A _____ le _____ (signature)



Minimum 20 élèves (au total)

Ci-joint règlement,

Prélèvement SEPA (joindre l'avis de prélèvement et/ou un IBAN) ou règlement par CB (sur site)

Chèque bancaire à l'ordre de FFBA (Préciser au verso N° adhérent)



sacem

PROTOCOLE SPÉCIAL
CENTRALISÉ FFBA-SACEM

2024-2025

Forfait annuel Spécial sportifs

« Tout compris »

Période du 1 septembre au 31 août de l'année suivante

Les associations déclarent et règlent au préalable les droits à la FFBA qui se charge du reversement à la SACEM suivant leurs activités sportives.

Depuis plusieurs années, la FFBA et la SACEM sont signataires d'un protocole d'accord portant sur le droit d'utiliser la musique dans le cadre de la pratique et l'enseignement de la danse (classique, moderne, country, ...) de la gymnastique et le Hip-Hop dans les associations durant toute l'année.

Aujourd'hui une nouvelle étape est franchie avec une extension à l'ensemble du secteur sportif et avec une innovation que nous réclamons depuis 20 ans :

Le forfait par licencié/adhérent incluant les manifestations occasionnelles

Un exemple : Un club de foot organise durant l'année, ses matchs où de la musique est utilisée à chaque but marqué, mais organise aussi durant l'année sportive **3 manifestations occasionnelles (1 repas dansant, 1 bal et 1 loto par exemple)**, il va souscrire auprès de la FFBA à l'accord FFBA-SACEM **tout inclus**, il va déclarer ses manifestations et régler ses droits au préalable sur le site (www.benevolat.org). Il réglera, tout compris (avec les manifs.) pour 100 licenciés et pour l'année :

(1,15€ x 100) = **115 € !**

Pour un club de gymnastique (Musique synchronisée) **avec 1 manifestation incluse**, il payera pour 100 adhérents : 2,55 x 100 = **255 €** et ceci sans aucun minimum.



PROTOCOLE SPÉCIAL



pour bénéficier de ces forfaits "tout compris" :

- **Le prix d'entrée** au moment de la déclaration doit être inférieur ou égal à **20€**,
Si le prix d'entrée comprend un repas, il doit être inférieur ou égal **33,33€** hors boissons et **40€** avec boissons comprises,
- **Budget dépenses*** égal ou inférieur à **3000 €**
- **Autre que le réveillon,**

Hors ces conditions, les associations bénéficient néanmoins du nouveau protocole «Centralisé FFBA-SACEM» avec les forfaits payables d'avance (si dépenses =< à 5000 € et entrée =< 20€) et au pourcentage sur les recettes avec **réduction de l'ordre de 40%**.

Cet accord permet aux associations adhérentes

- d'exécuter, de faire ou laisser exécuter publiquement les œuvres du répertoire de la SACEM qu'elles jugeront bon d'utiliser à l'occasion des cours, matchs et manifestations occasionnelles.



- ♦ Un utilitaire de simulation est disponible sur le site internet : www.benevolat.org

*Budget des dépenses: Seront pris en compte uniquement les dépenses artistiques (cachet et charges), les frais techniques (sono, éclairage, décors, locations d'instruments, chapiteaux, gradins), les frais de publicité et communication (affiches, tracts,...).



PS: Les tarifs comprennent SACEM et SPRE



Nomenclature des SPORTS

Aérobic	Chasse	Judo	Rugby
Aéro-Club	Colombophiles	Karaté	Skate
Alpinisme	Course /Footing	Karting	Ski
Archers/Tir arc	Cyclisme	Kayak	Sports de glisse
As Spo Enseignement	Danse	Kung-Fu	Squash
As Sport Prof	Danse country	Lutte	Tennis
Ass. Sports et Cultures	Div Arts martiaux	Marche-randonnée	Tennis de Table
Athétisme	Divers et aut Sports	Moto	Tir
Automobile	Equitation	Moto Cross	Tir à l'arc
Aviron	Escrime	Natation	Trampoline
Badminton	E-Sport	Natation synchronisée	Triathlon
Ball trap	Football	Nautique	Twirling/majorettes
Basket	Footing	OMS-Off Munic	ULM
Bateaux	Golf	Paint Ball/Air Soft	Voile
Bi Cross	Gymnastique	Parachutisme	Vol à Voile
Billard	Haltérophilie	Patin roulettes	Volley-Ball
Boules-Pétanque	Hand-Ball	Patinage	Water Polo
Bowling	HIP-HOP	Pêche Pisciculture	Yacht
Boxe	Hippique	Planeurs	Yoga
Catch	Hockey	Plongée	
		Quilles	
			= Synchronisée



SOUSCRIPTION

protocole centralisé

FFBA-SACEM 24-25

(Vous pouvez saisir sur le site www.benevolat.org, c'est plus simple !)

Adhérent Bénévolat Associatif : N° _____

FFBA Fédération Française du bénévolat et de la Vie Associative

Nom de l'association : _____

Représenté par: (Représentant légal)

Nom/Prénom: _____

Fonction: _____

N°: _____ Rue: _____

CP: _____ Commune: _____

Téléphone portable : _____ Email : _____

Activité principale de votre association : _____

(Voir la liste des sports ci-dessus)